

PORTO-NOVO, le 6 AVRIL 1962.-

MINISTERE DU COMMERCE
DE L'ECONOMIE ET DU
TOURISME

DECRET
du Président de la République

Année 1962 - N° I68 PR/MCET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi 60/36 du 26/11/1960 portant constitution de la République du Dahomey

VU le Décret n° 111/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement.

VU le décret n° 621/PR du 13/2/1962 portant remaniement des Membres du Gouvernement de la République du Dahomey

VU le décret n° 119/PR/MCET du 8 Mars 1962 remettant Monsieur SANI AGATA Raouf, Conseiller aux affaires Administratives à la disposition de la Fonction Publique

Sur proposition du Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE

ARTICLE 1er. - Monsieur d'ASSOMPTION Lucien licencié en droit nouvellement sorti de l'Institut des Hautes Etudes Administratives mis à la disposition de Monsieur Le Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme est nommé sous-Directeur de l'Industrie et de l'artisanat en remplacement de Mr. SANI AGATA Raouf remis à la disposition de la Fonction Publique.

ARTICLE 2. - Le Ministre du Commerce, de l'Economie et du Tourisme, Le Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal Officiel de la République du Dahomey pour avoir effet à compter du 8 Mars 1962.

VU

Le Ministre des Finances
et du travail

Le Président de la République

VU

Le Ministre d'Etat chargé
de la Fonction Publique

VU

Le Ministre du Commerce, de l'Economie
et du Tourisme

AMPLIATIONS

Original 1
PR..... 3
SCM..... 4
..... 1
Ts Minist 15
MFB..... 5
CF..... 2
MCET..... 5
Intéressé 1
Trésor..... 1